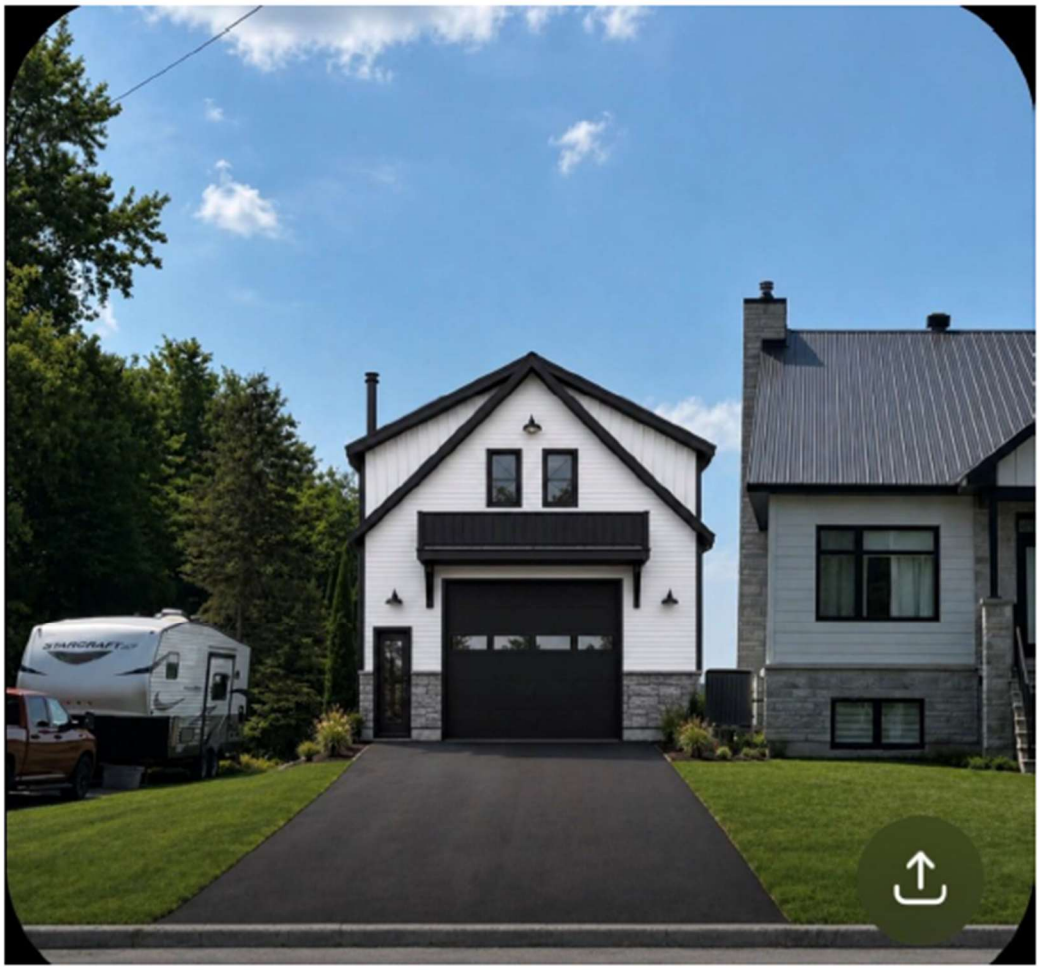
Avis public

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 817, RUE PRINCIPALE, LOT NUMÉRO 6 321 715

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2026 le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2026-11-173 le premier projet de résolution pour l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 817, rue Principale, lot numéro 6 321 715 en vertu du règlement numéro 559-24 sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble afin d'autoriser le projet particulier.

Objet du PPCMOI : Projet particulier vise à autoriser la construction un bâtiment accessoire avec une superficie et une hauteur légèrement supérieure à la règlementation avec un logement au deuxième étage pour le 817, rue Principale, lot numéro 6 321 715.



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 8 décembre 2026, à 18 h 30, à la salle du Conseil, située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de l'assemblée publique, la Municipalité expliquera le projet de résolution et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de résolution est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 788-2631, poste 103 pour toute question ou information supplémentaire sur ce projet de résolution.

Donné à Saint-Louis le 4 novembre 2026



Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière